

Département
du VAL d'OISE

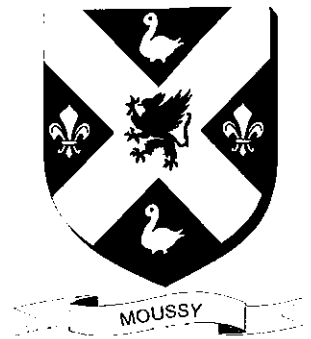
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

ARRETE DE CIRCULATION
Arrêté portant permis de stationnement (déménagement)

Le maire de la commune de Moussy

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur MOREL en date du 12 juillet 2021, qui souhaite effectuer son déménagement en occupant temporairement le domaine public 5 Rue du Moulin Neuf – 95640 MOUSSY ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant ce déménagement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le 26 juillet 2021, M. MOREL est autorisé à stationner devant son portail au 5 Rue du Moulin Neuf.

Article 2 : Ce déménagement nécessitera les dispositions suivantes :

Le stationnement sera interdit côté pair des 8, 6 bis, 6 et 4 rue du Moulin Neuf.

La vitesse ne pourra pas excéder 30 km/h.

Le dépassement sera interdit.

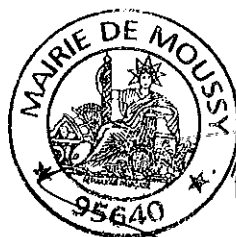
Article 3 : La signalisation sera mise en place par *le permissionnaire*.

Article 4 : M. MOREL occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Le Maire de la commune de MOUSSY, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES et la Direction Départementale de l'Équipement sont chargés chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.



Fait à MOUSSY, le 12/07/2021

Le Maire
Philippe HOUDAILLE